

Bulletin de pré-inscription STAGES COURTS

M. M^{ME} M^{ELLE}

Nom/Prénom : _____

Fonction : _____

Mél. : _____

Société : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Mél. : _____

Code APE : _____

Adresse d'envoi de la **convention** (si autre que celle de la société) : _____

PERSONNE HABILITÉE À SIGNER cette demande d'inscription

Nom/Prénom : _____

Fonction : _____

Mél. : _____

DATE **CACHET ET**

Bénéficie d'une réduction au titre de : _____

Lieu stages Paris : 8bis, rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS (1) – Horaires : 9h à 17h30 – Contact : Françoise CHAUVIN - Tél. : 01 56 65 80 39 – Bulletin (remplissable en ligne sur site INPI) à retourner au plus tard **15 jours ouvrables avant le stage** • Par courrier : INPI – Ingénierie de formation – 15 rue des Minimes -CS 50001 - 92677 Courbevoie cedex ; • Par fax : 01 56 65 86 21 • Par mél. : fchauvin@inpi.fr et srequena@inpi.fr

DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

2ND SEMESTRE

Les essentiels de la propriété intellectuelle		
La propriété intellectuelle au service de l'entreprise		
La propriété intellectuelle au service de la recherche	<input type="checkbox"/> 26 et 27/09/2012	Paris

PROTÉGER L'ASPECT MARKETING DES CRÉATIONS

2ND SEMESTRE

Protéger le design par le droit d'auteur		
Protéger le design par les dessins et modèle	<input type="checkbox"/> 06/12/2012	Rennes
La marque – Initiation	<input type="checkbox"/> 13/ 09/2012	Paris
La marque – Perfectionnement	<input type="checkbox"/> 09,10 et 11/10/2012	Paris
Les procédures françaises – Marques	<input type="checkbox"/> 25/09/2012	Paris
L'enregistrement international des marques	<input type="checkbox"/> 24/10/2012	Paris
La marque communautaire	<input type="checkbox"/> 25/10/2012	Paris

PROTÉGER L'INNOVATION TECHNIQUE

2ND SEMESTRE

Le brevet – Initiation	<input type="checkbox"/> 12/09/2012	Paris
	<input type="checkbox"/> 02/10/2012	Paris
Le brevet – Perfectionnement	<input type="checkbox"/> 18, 19 et 20/09/2012	Paris
Le brevet – Perfectionnement	<input type="checkbox"/> 16, 17 et 18/10/2012	Paris
Les procédures françaises – Brevets	<input type="checkbox"/> 03 et 04/10/2012	Paris
Les procédures du brevet européen	<input type="checkbox"/> 14 et 15/11/2012	Paris
Les procédures de la demande PCT	<input type="checkbox"/> 27 et 28/11/2012	Paris
Les procédures de la demande PCT (publics expérimentés)	<input type="checkbox"/> 06/12/2012	Paris
Droit des brevets : spécificités des États-Unis	<input type="checkbox"/> 20/11/2012	Paris
Les dépôts en ligne		

RECHERCHER ET EXPLOITER L'INFORMATION PI

2ND SEMESTRE

Les sources d'informations – Brevets	<input type="checkbox"/> 04/10/2012	Paris
Méthodologie de recherche d'informations – Brevets	<input type="checkbox"/> 15/11/2012	Paris
Brevets : liberté d'exploitation	<input type="checkbox"/> 21/11/2012	Paris
Rechercher le statut légal dans les bases de données brevets	<input type="checkbox"/> 13/12/2012	Paris
Exploiter les résultats de la veille Brevets (exploitation technique et commerciale)		
Exploiter les résultats de la veille Brevets (exploitation technique et juridique)	<input type="checkbox"/> 23 et 24/10/2012	Paris
Rechercher la jurisprudence dans les bases de données INPI	<input type="checkbox"/> 11/10/2012 (matin)	Paris

STAGES THÉMATIQUES

2ND SEMESTRE

Se défendre contre la contrefaçon	<input type="checkbox"/> 04/12/2012	Paris
Protéger les logiciels	<input type="checkbox"/> 12 et 13/12/2012	Paris
Protéger l'innovation biotechnologique		
Formaliser/évaluer le savoir-faire et les connaissances antérieures	<input type="checkbox"/> 29/11/2012	Marseille
Valoriser l'innovation au sein des pôles de compétitivité		

ENSEIGNER LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

2ND SEMESTRE

La propriété Intellectuelle dans l'enseignement supérieur	<input type="checkbox"/> 22 et 23/11/2012	Paris
Enseigner la propriété industrielle en tant que spécialiste PI		

Conditions générales

INSCRIPTIONS

Vous pouvez télécharger le bulletin de pré-inscription sur le site www.inpi.fr, rubrique « Connaître la PI ».

• CERTIFICATS

Merci d'adresser votre bulletin de pré-inscription, un courrier d'accord de l'employeur, un CV et une lettre de motivation, dans les délais d'envoi qui figurent dans les pages de présentation des stages, à :

INPI – Ingénierie de formation

Dominique ANTOINE
97, boulevard Carnot
59040 LILLE Cedex
ou par fax au : 03 28 36 33 29
ou par Mél. : dantoine@inpi.fr

• AUTRES STAGES

Merci d'envoyer votre bulletin de pré-inscription au plus tard **15 jours ouvrables** avant la date de la formation à :

INPI – Ingénierie de formation

Françoise CHAUVIN ou Sylvie REQUENA
26bis, rue de Saint-Petersbourg
75800 PARIS Cedex 08
ou par fax au : 01 53 04 52 52
ou par Mél. : fchauvin@inpi.fr ou srequena@inpi.fr

FRAIS PÉDAGOGIQUES

250 € par jour et par personne sauf :

• CERTIFICATS :

- CCE : 400 €
- CAB : 2 600 €
- CAM : 2 600 €
- CAPI : 3 600 €
- Journées Optim' : 200 €

• **STAGES « Les dépôts en ligne » et « Génération Innovation »** : gratuits.

• **FORMATIONS SUR MESURE** : font l'objet d'un devis personnalisé.

RÉDUCTIONS

• CERTIFICATS CAPI, CAB, CAM

Une réduction de 50 % est accordée dans le cadre de conventions de partenariat le stipulant expressément.

• AUTRES STAGES PAYANTS

Une réduction de 50 % du tarif est accordée aux :

- Établissements publics et consulaires chargés de relayer l'information en matière de propriété industrielle.
- Établissements publics de recherche.

- Incubateurs.
- DGCIS.
- OSEO.
- Structures de gouvernance des pôles de compétitivité.
- Enseignants.
- Étudiants.
- Demandeurs d'emploi.
- Offices nationaux (sous réserve de réciprocité).

Pour bénéficier de ces réductions, n'oubliez pas d'indiquer sur le bulletin de pré-inscription la catégorie qui vous concerne.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prix des formations sont nets car l'INPI est un établissement public non assujéti à la TVA.

Les paiements sont à effectuer :

- à l'issue du stage, à réception de la facture,
- dans un délai de trente jours,
- par chèque, par virement ou par prélèvement sur votre compte client INPI.

La convention de formation vous invitera à préciser la modalité de paiement retenue ainsi que la prise en charge éventuelle par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

ANNULATION

En cas d'annulation d'un stage sur l'initiative de l'INPI, les sommes éventuellement versées sont restituées intégralement, s'il s'agit d'une annulation complète, ou au *pro rata temporis*, s'il s'agit d'une annulation partielle.

DÉSISTEMENT

Tout désistement sur l'initiative du stagiaire ou de son employeur doit être signifié par écrit au plus tard **sept jours ouvrés** avant la date de la formation choisie, **trente jours** pour les certificats. Au-delà de ce délai, un montant égal à 30 % des frais pédagogiques restera dû à l'INPI.

INTERVENANTS/PROGRAMMES/SESSIONS

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants et d'apporter les modifications utiles aux programmes. En cas de besoin, des sessions peuvent être ajoutées, annulées ou déplacées.

ADRESSES ET LIEUX DE STAGES

Les adresses exactes du déroulement des formations, les horaires ainsi que les plans d'accès sont fournis au moment de la confirmation de l'inscription.